

Les résultats d'une évaluation des opportunités de restauration plaident fortement en faveur d'un investissement proactif dans la résilience des paysages par le biais de pratiques de gestion durable des terres et de restauration des paysages forestiers (RPF).

Intérêt de la RPF

Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres du monde. Il compte dans sa population active de nombreux petits agriculteurs dont la sécurité alimentaire et les moyens d'existence dépendent largement des ressources naturelles. Or, celles-ci sont fortement dégradées, un tiers des terres étant considérées comme très gravement ou gravement dégradées. Cette situation est due à une fragilité post-conflit, une densité élevée de population, une érosion associée à des pratiques agricoles non durables, ainsi que des terres vulnérables du fait de pentes abruptes et de sols peu profonds.

Pour relever ces défis, la Banque mondiale a entamé une collaboration avec le gouvernement du Burundi afin de développer un Projet de restauration des paysages et de résilience. L'UICN a rejoint ce partenariat pour appliquer la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration des paysages forestiers (MEOR) au niveau infranational, identifier les zones géographiques touchées et l'ampleur de la dégradation, et déterminer les régions prioritaires pour la restauration des paysages dégradés et déboisés.

L'évaluation de la restauration des paysages forestiers au niveau infranational au Burundi (SNFLRA) s'est concentrée sur six provinces : Bubanza, Bujumbura Rural et Kayanza dans la région occidentale, et Cankuzo, Muyinga et Ruyigi dans la région orientale. L'évaluation a été menée par l'UICN en étroite collaboration avec le ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU), rebaptisé ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage. La SNFLRA a été soutenue par la Banque mondiale et par le programme e **KNOWFOR**, financé par le gouvernement du Royaume-Uni.

Stratégies de restauration

Des analyses spatiales ont été effectuées pour identifier l'ampleur de la dégradation et les zones géographiques touchées et développer des interventions de RPF appropriées.

EN BREF

- **Le Burundi s'est engagé à restaurer 2 millions d'hectares d'ici 2020 pour contribuer à l'initiative AFR100 et au Défi de Bonn.**
- **Le gouvernement du Burundi a créé le programme de RPF national dans le but de coordonner, de surveiller et d'établir des rapports sur les initiatives en matière de RPF.**

Les interventions de RPF suivantes ont été sélectionnées selon les caractéristiques de chaque paysage et le potentiel d'inversion de la tendance en termes de dégradation des terres et de la biodiversité :

- **Agroforesterie (AF) :** comprend la culture en haies le long des courbes de niveau, les clôtures végétales, la culture étagée, la culture intercalaire et les jardins potagers.
- **Reboisement :** réhabiliter les forêts dégradées en remplaçant les forêts improductives.
- **Terrasses progressives :** consistent à creuser des fosses avec des berges stabilisées par végétalisation ou à planter simplement des bandes herbeuses et des haies vives sur les pentes pour réduire le ruissellement et l'érosion et améliorer la qualité des sols et la rétention de l'humidité.
- **Terrasses radicales :** conçues pour lutter contre l'érosion par l'accroissement de la rétention et l'infiltration des eaux, faciliter l'agriculture pérenne sur des pentes abruptes et promouvoir la consolidation et l'utilisation intensive des terres.
- **Génie végétal :** utilisation de végétaux vivants pour construire des structures ayant une fonction technique (stabilisation des pentes et conservation des sols).
- **Stabilisation des berges des cours d'eau et des ravines :** technique courante pour stabiliser les berges des rivières et des ravines et prévenir l'érosion, les glissements de terrain et les inondations.

- **Agriculture écologique** : culture avec couverture végétale multi-espèces et introduction de palmiers à huile dans les systèmes agricoles pour accroître la couverture des sols et générer des revenus.
- **Remise en état des carrières** : remise en état des carrières par le biais de la plantation d'arbres et d'arbustes.
- **Collecte et valorisation des eaux pluviales** : collecte et stockage de l'eau de pluie, principalement dans les régions rurales.

Évaluation de l'égalité des sexes

Une analyse des disparités entre les sexes a été menée pour mieux comprendre et mettre en lumière les pratiques différenciées selon le sexe et les connaissances des femmes et des hommes en matière de gestion des ressources naturelles. L'intégration des notions d'égalité entre les sexes dans la RPF a contribué à identifier les connaissances, pratiques, compétences et expériences spécifiques des femmes, ainsi que les différents rôles, droits et responsabilités des hommes et des femmes dans les secteurs de la foresterie et de l'agriculture. Ces notions ont été prises en compte lors du développement du Projet de restauration des paysages et de résilience sensible à l'égalité entre les sexes au Burundi.

Conclusions

Le processus MEOR a permis d'établir un cadre de collaboration institutionnel solide. Actuellement, diverses institutions gouvernementales sont prêtes à traiter les questions de dégradation des terres. L'analyse MEOR menée dans six provinces est utile pour développer des projets de restauration et orienter la mise en œuvre de la RPF pour l'investissement de 30 millions USD de la Banque mondiale dans le [Projet de restauration des paysages et de résilience au Burundi](#).

Cependant, pour que ce projet porte ses fruits au plan national, la méthodologie MEOR doit être étendue aux provinces qui ne faisaient initialement pas partie de la MEOR infranationale. Cela facilitera l'exécution de l'engagement du Burundi dans le cadre du Défi de Bonn, à savoir restaurer 2 millions d'hectares de paysages dégradés et déboisés d'ici 2030. La SNFLRA devrait contribuer à l'exécution d'autres engagements nationaux et internationaux importants, tels que les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), les contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris et les multiples Objectifs de développement durable liés, entre autres, à la faim zéro, à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, à l'égalité entre les sexes et à la réduction de la pauvreté.

Étapes suivantes

Les efforts de restauration des paysages au Burundi doivent s'attaquer aux problèmes multidimensionnels liés à la pauvreté dans les zones rurales, à la sécurité alimentaire, au changement climatique, ainsi qu'à l'utilisation durable des terres par les communautés. Les paysages déboisés et dégradés doivent être activement restaurés pour garantir la viabilité à long terme d'un développement rural résilient.

Pour accroître l'efficacité de son économie agraire, le Burundi doit également améliorer ses services de prévisions météorologiques et climatiques pour aider les agriculteurs à mieux gérer les infrastructures hydriques et agricoles, éclairer les stratégies de planification intelligentes face au climat et augmenter la productivité agricole.

Des mesures visant à prévenir la poursuite de la déforestation doivent également être envisagées. Une protection active des forêts existantes est essentielle, en particulier à l'intérieur et autour des aires protégées.

Principales recommandations

- Étendre l'application de la méthodologie MEOR pour identifier des opportunités de restauration à l'échelle nationale.
- Relier les mécanismes financiers du climat et du développement, tels que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le financement REDD+ à la mise en œuvre de la RPF.
- Promouvoir l'autonomisation des femmes, en particulier l'accès aux ressources naturelles et économiques (prêts, terres, services de vulgarisation et de renforcement des capacités, etc.) et leur contrôle.
- Les pouvoirs publics locaux et les experts techniques des provinces, des communes et des collines doivent développer leurs capacités en matière de RPF afin de contribuer activement à la mise en œuvre du projet et s'appuyer sur l'analyse MEOR comme document de référence pour orienter, généraliser et surveiller la mise en œuvre de la RPF dans les zones prioritaires.

Ressources :
InfoFLR.org
iucn.org/forests



INFOFLR
 by IUCN